

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

OBJET : Désignation du correspondant
de la défense

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à
19H30, le Conseil Municipal légalement
convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de :

20260030

Christine FRANCOIS, Maire

Etaient présents : BRIERE Matthieu, BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN
Delphine DELACOURT Marc, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien,
FAVREAU Julien, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe, HERVIS Jean-
Pierre JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël,
PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Secrétaire de Séance : COLLIN Catherine

Date de convocation du Conseil : le 13 mai 2026

Nombre de conseillers : 19

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 0

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans un contexte international marqué par des enjeux de sécurité croissants et une nécessaire résilience nationale, le renforcement du lien entre la Nation et ses forces armées constitue une priorité de l'Etat. A ce titre, les communes sont pleinement associées à cette démarche, en tant qu'échelon de proximité privilégié avec la population.

Afin de favoriser la diffusion de l'esprit de défense et de sensibiliser les citoyens aux questions de sécurité et de citoyenneté, le ministère des Armées a instauré, au sein de chaque conseil municipal, la fonction de correspondant défense. Cet élu référent joue un rôle essentiel dans la transmission des valeurs républicaines liées à la défense, dans l'accompagnement du parcours de citoyenneté des jeunes, ainsi que dans la valorisation du devoir de mémoire.

La désignation d'un correspondant défense s'inscrit ainsi dans une démarche de mobilisation locale au service de la cohésion nationale et du renforcement du lien armées-Nation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministère de la Défense du 26 octobre 2021 relative à la désignation d'un correspondant défense dans chaque commune,

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2029 relative aux correspondants défense, présentant leurs missions et leur rôle au sein des collectivités territoriales,

001210102752-20260520-20260030-DE

Date de réception préfecture : 21/05/2026

Considérant la nécessité de désigner un élu référent chargé des questions de défense et des relations avec les autorités militaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DESIGNNE en qualité de correspondant défense de la commune : M Raymond PISTIL, conseiller délégué,
- DIT QUE le correspondant défense ainsi désigné sera chargé de maintenir le lien entre la commune, les administrés et les autorités militaires, de participer à la diffusion de l'information relative aux questions de défense, de contribuer au développement de l'esprit de défense et au devoir de mémoire au sein de la population.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20 mai 2026

La Maire

Christine FRANÇOIS

